

REPUBLIQUE FRANCAISE	ANNEE	Envoyé en préfecture le 01/03/2024
DEPARTEMENT DU GERS	N° séance	Reçu en préfecture le 01/03/2024
ARRONDISSEMENT DE CONDOM	N° délibération	Publié le 04/03/2024
COMMUNE DE LECTOURE	Nomenclature « actes »	ID : 032-213202088-20240226-2024FEV26_031-DE
		5.2
		Fonctionnement des assemblées

DEPARTEMENT
DU GERS
....
ARRONDISSEMENT
de CONDOM

REPUBLIQUE FRANCAISE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU
CONSEIL MUNICIPAL**

2

Séance Publique ordinaire du **26 février 2024**

Nombre de
Conseillers
en exercice : 27

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-six février à 19H, le *Conseil Municipal* de *LECTOURE*, légalement convoqué le 16 février 2024, s'est assemblé à la Salle du Conseil Municipal, sous la Présidence de Monsieur Xavier BALLENGHIEN, Maire de Lectoure.

Mme Sylvie ACHÉ, M. Pascal ANDRADA, Mmes Muriel AVID, Sylvie COUDERC, MM. Ghislain de FLAUJAC, Jean-Yves DELACOSTE, Marc DUGROS, André GALOIX, Frank GOBBATO, Mmes Marie-Hélène LAGARDERE, Danièle LAPORTE, Valérie MANISSOL, MM. Éric MATTIUSI, Julien PELLICER, Mmes Christiane PREVITALI, Corinne QUEVILLY, M. François-Xavier ROUX, Mmes Emilie SARRAN, Odile SCHAAP, Claire TRAMOND,

formant la majorité des membres en exercice.

Excusés ou absents :

Mme Sylvie COLAS
M. Loïc DÉANGLES
Mme Laurianne DUCASSÉ
Mme Françoise LACAPERRE
Mme Patricia MARROCQ
M. Joël VAN DEN BON

Ont donné procuration :

M. Loïc DÉANGLES à Mme Muriel AVID
Mme Laurianne DUCASSÉ à Mme Danièle LAPORTE
Mme Françoise LACAPERRE à M. Éric MATTIUSI
Mme Patricia MARROCQ à Mme Sylvie COUDERC
M. Joël VAN DEN BON à M. Jean-Yves DELACOSTE

N'ont pas pris part au vote :

Secrétaire : M. Frank GOBBATO

**Objet : Décisions adoptées par Monsieur le Maire
du 27 octobre 2023 au 7 février 2024**

RAPPORTEUR : Xavier BALLENGHIEN, Maire

Conformément aux dispositions de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales et à la délibération du Conseil Municipal en date du 16 octobre 2021, Monsieur le Maire informe l'assemblée des décisions prises du 27 octobre 2023 au 7 février 2024

DATE	TITRE	Envoyé en préfecture le 01/03/2024 Reçu en préfecture le 01/03/2024 Publié le 04/03/2024 ID : 032-213202088-20240226-2024FEV26_031-DE
2.11.23	La Commune a décidé de signer avec la société « l'AGENCE », dont le siège social est situé rue du JEAN DE VEDAS Cedex, un bon de commande pour un montant de 4 240,60 € TTC.	du groupe la Dépêche du Midi, Mas de grille - 34 438 SAINT-LEGER-VALENTIN 032-213202088-20240226-2024FEV26_031-DE
16.11.23	La Commune a décidé d'attribuer dans le cadre des travaux de rénovation énergétique au Centre de Loisirs, et après consultation et analyse des propositions reçues, <ul style="list-style-type: none"> • Lot n° 1 : Plâtrerie – Isolation – Menuiserie intérieure à SARRAMEJEAN, sis Au Levant de la Puzaque - 32 500 FLEURANCE pour un montant de : 28 845,89 € HT soit 34 615,07 € TTC • Lot n°2 : Menuiserie Extérieure à RENO VERSO, sis 51 boulevard E Pelletan - 47 000 AGEN pour un montant de : 23 333,30 € HT soit 27 999,96 € TTC • Lot n°3 : Electricité à LIGARDES, sis ZI Naudet - 32 700 LECTOURE pour un montant de : 11 209,93 € HT soit 13 451,92 € TTC • Lot n°4 : Plomberie – Sanitaire à SISCA-SIDV, sis 13 chemin de la Ribère - 32 000 AUCH pour un montant de : 5 472,75 € HT soit 6 567,30 € TTC • Lot 5 : Peinture – Sol à DELZONGLE, sis Route de Lavar - BP 53101 - 31 131 BALMA Cedex pour un montant de : 18 102,10 € HT soit 21 722,52 € TTC 	
20.11.23	La Commune a décidé d'attribuer à Monsieur Claude SALESSES et Madame Françoise LEPETIT domiciliés 71, rue Nationale - 32700 Lectoure, une concession de 1 m ² au columbarium du cimetière SAINT-GERVAIS d'une durée de 50 ans à compter du 14/11/2023, à titre de concession nouvelle et moyennant la somme de 620 €.	
23.11.23	Considérant la nécessité de mettre des locaux à la disposition de la Communauté de Communes de la Lomagne Gersoise (CCLG) pour déjà accueillir de nouveaux praticiens médicaux dans l'attente d'une solution pérenne La commune a décidé de signer une convention d'occupation précaire et temporaire, pour une durée de 12 mois renouvelable deux fois sans dépasser 36 mois, avec la CCLG, sur les locaux sis aux bâtiments de la parcelle BY 620, moyennant un loyer mensuel hors charges de 169,65 €.	
28.11.23	La commune a décidé de ne pas exercer son droit de préemption sur le bien sis 5 rue Lafegère Boutan (CK 185), appartenant à Monsieur Patrick DAYEN, proposé par Maître François-Xavier ROUX.	
28.11.23	La Commune a décidé de ne pas exercer son droit de préemption sur le bien sis 16 rue du Général Mangin (CK 589), appartenant à MM. Francis DAVASSE, Jacques DAVASSE, Thierry DAVASSE et Mmes Paulette DAVASSE, Jeanine DAVASSE Sylvie DAVASSE et Nadine DAVASSE Nadine, proposé par Maître Yannick BONNET.	
28.11.23	La Commune a décidé de ne pas exercer son droit de préemption sur le bien sis A Lamarque (BW 139, BW 141), appartenant à Monsieur Éric TORNIL, proposé par Maître Corinne PODECHARD.	
7.12.23	La Commune a décidé de signer avec La Banque Postale, Direction des Entreprises et du Développement des Territoires, le contrat relatif à la souscription d'un emprunt de 400 000 €, présentant les caractéristiques suivantes : <ul style="list-style-type: none"> ➤ Durée : 180 mois ➤ Taux fixe nominal : 3,91 % ➤ Périodicité : trimestrielle ➤ Échéance d'amortissement du capital constante : 6 666,67€ ➤ Échéance des intérêts d'un montant variable et dégressif : ➤ Montant total des intérêts : 120 514,86€ ➤ Frais de dossier : 400 € ➤ TEG : 3,93 % 	

15.12.23	La Commune a décidé d'attribuer à Madame M... 16 La Giroflée 2 - 32700 LECTOURE une concession SAINT-GERVAIS d'une durée de 50 ans à compter du concession nouvelle et moyennant la somme de 1 57...	Envoyé en préfecture le 01/03/2024 Reçu en préfecture le 01/03/2024 Publié le 04/03/2024 ID : 032-213202088-20240226-2024FEV26_031-DE
21.12.23	La Commune a décidé d'attribuer à Monsieur Jean-Pascal REGUENA et Madame Armelle CRUCHON demeurant Rue Victor Hugo – 1 Cité des Amandiers - 32700 LECTOURE une concession de 3,25 m ² au cimetière SAINT-GERVAIS d'une durée de 50 ans à compter du 19/12/2023, à titre de concession nouvelle et moyennant la somme de 1 975 €.	
21.12.23	La Commune a décidé d'attribuer à Monsieur Francis DUFFILLO et Madame Maryse TREBOSC demeurant 1 Rue du Campardiné - 32700 LECTOURE une concession de 3,75 m ² au cimetière SAINT-ESPRIT d'une durée de 50 ans à compter du 20/12/2023, à titre de concession nouvelle et moyennant la somme de 1 312,50 €.	
27.12.23	<p>La Commune a décidé, dans le cadre des contrats d'assurances pour les besoins de la commune, après analyse des propositions reçues et validation par la commission MAPA du 21/12/2023, d'attribuer pour une durée de trois ans :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Lot n° 1 : Dommages aux Biens et Risques annexes : CPV 66515200-5 à 2C COURTAGÉ sis , Résidence Théophile Gautier, 7 rue Magnoac ; 65000 TARBES, pour un montant de : 38 743,00€ TTC prime annuelle. • Lot n°2 : Responsabilités Civiles et Risques Annexes : CPV 66516000-0 à 2C COURTAGÉ sis , Résidence Théophile Gautier, 7 rue Magnoac ; 65000 TARBES, pour un montant de : 7 615,00€ TTC prime annuelle • Lot n°3 : Flotte Automobile et Risques annexes : CPV 66514110-0 à JL. CASTELL et V BONNASSIES, Agents Généraux, 2 av Charles De Gaule 32502 FLEURANCE, pour un montant de : 19 040,72 € TTC prime annuelle • Lot n°4 : Protection juridique de la Commune, des Elu(e)s et des Agent(e)s : CPV 66513100-0 à ADM Assurances, 169 avenue Jean Jaurès 47000 AGEN, pour un montant de : 2 200,00 € TTC prime annuelle. 	
4.01.24	La Commune a décidé de ne pas exercer son droit de préemption sur le bien sis 3, Rue Dupouy (CK 212), appartenant à la SCI ROMAIN (Madame MORIN Catherine), proposé par Maître Michel VIGUIER.	
4.01.24	La Commune a décidé de ne pas exercer son droit de préemption sur le bien sis 14, Rue René Antichan (CK 203), appartenant à l'indivision SUTRA DEL GALY/GROUSSOLLES, proposé par Maître Corinne PODECHARD.	
4.01.24	La Commune a décidé de ne pas exercer son droit de préemption sur le bien sis 9, Rue René Antichan (CK 574), appartenant à Monsieur Fabrice RIBES, proposé par Maître Damien LEGRAND.	
17.01.24	La Commune a décidé de signer avec la Société Formation Pro 65, 32 rue des Pyrénées à LOURDES (65), deux devis de mission pour deux formations « sensibilisation aux risques électriques – Habilitation électrique », qui se dérouleront à LAFOX (47) et à MASSEUBE (32) au profit des deux agents électriciens de la commune, ainsi que toutes pièces s'y rapportant.	
7.02.24	<p>La Commune a décidé que dans le cadre de la fourniture et la pose d'un terrain multisports et de jeux extérieurs pour enfants et après analyse des propositions reçues, d'attribuer :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Lot n° 1 : La fourniture et la pose d'un Terrains Multisports à l'entreprise ESBTP - 2 route des métiers – 47 310 ESTILLAC pour un montant de : 79 041, 80 € HT soit 94 850,16 € TTC • Lot n°2 : La fourniture et la pose d'une aire de jeux extérieurs pour enfants à SAS Sud-Ouest Paysage - ZA Molière II , 82 340 SAINT LOUP pour un montant de : 39 611 € HT soit 47 533,20 € TTC 	

Le conseil municipal prend acte de cette communication.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,

Le Secrétaire de séance,
Frank GOBBATO



A blue circular official stamp of the Mayor of Lectoure, Gers. The stamp features a central emblem with a tree and a building, surrounded by the text 'MAIRE DE LECTOURE' and 'GERS'. A handwritten signature in black ink is written over the stamp.

Le Maire,
Xavier BALLENGHIEN



A blue circular official stamp of the Mayor of Lectoure, Gers. The stamp features a central emblem with a tree and a building, surrounded by the text 'MAIRE DE LECTOURE' and 'GERS'. A handwritten signature in black ink is written over the stamp.

Le Maire certifie que la présente délibération a été affichée le - 1 MARS 2024
et sera publiée au recueil des actes administratifs.

Télétransmis au Contrôle de Légalité le : - 1 MARS 2024